

N°DBCA-2024-008

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
4
- Votants :  
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS DE LA SEINE-MARITIME  
ET L'ASSOCIATION POMPIERS MISSIONS HUMANITAIRES  
DON D'UN VEHICULE CCI**

Le 25 janvier 2024, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 10 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3<sup>ème</sup> Vice-président

**ETAIT ABSENT EXCUSE**

- Monsieur Julien DEMAZURE, 5<sup>ème</sup> membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
<i>Sociétale</i>	<i>Faire de la sécurité civile l'affaire de tous</i>	<i>Participer au développement d'une culture de la sécurité civile</i>

\*

\* \*

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*

\*

\* \*

Après le don du Service départemental d'incendie et des secours de la Seine-Maritime d'un Camion Citerne Incendie (CCI) au profit d'une commune de Roumanie, l'association Pompiers Missions Humanitaires, association humanitaire et solidaire, a de nouveau sollicité le Sdis 76 afin de prolonger durablement cette collaboration et de disposer ainsi d'un appui en matériels ou équipements dans le cadre de ses projets.

Pour rappel, l'association Pompiers Missions Humanitaires a été créée en 2015 et est domiciliée à Ifs dans le Calvados (14123). Elle est reconnue comme ONG et conventionnée avec la FNSP. Il s'agit d'une déclinaison de Pompiers Sans Frontières. Elle bénéficie de l'agrément INSARAG. Cette association regroupe une soixantaine de membres actifs, sapeurs-Pompiers au sein du Sdis 14 ou professionnels de santé et de communication.

Les objectifs de cette association sont la mission d'urgence en situation de catastrophe, le développement (formation) et la réhabilitation de matériels. L'association compte déjà plusieurs missions internationales à son actif. Elle a par exemple procédé à une collecte humanitaire pour venir en aide aux réfugiés du conflit Ukrainien, qui s'est concrétisée par l'envoi de 11 semi-remorques de matériels et denrées ou encore engagé des détachements de secouristes sur des tremblements de terre.

Les besoins exprimés par l'association Pompiers Missions Humanitaires sont les suivants :

- don de matériels incendie, médical et de secourisme,
- don de véhicules.

Il est proposé un partenariat par la signature d'une convention pluriannuelle permettant de convenir des intentions d'engagement des deux parties, et ainsi de pouvoir répondre rapidement à des demandes urgentes en lien avec un contexte international dégradé ou une catastrophe.

Après analyse des besoins exprimés par l'association et l'évaluation des capacités du Sdis 76 à y subvenir, il est proposé de répondre favorablement à un conventionnement pluriannuel de 3 ans, prévoyant qu'en fonction de ses capacités et de sa politique de cession de patrimoine, le Sdis 76 s'engage à fournir des matériels en lien avec un projet présenté par l'association. Toutefois, le don de véhicules doit rester exceptionnel.

Cette disposition vise à répondre aux besoins de promptitudes, attendus pour certaines circonstances. Pour tout projet planifiable, le passage en instance reste la règle.

Par ailleurs, il est intégré la mise à disposition ponctuelle de la réserve citoyenne du Sdis76 pour réaliser du convoyage ou des missions d'appuis à l'association.

Effets :

- action solidaire,
- rayonnement auprès des acteurs internes et externes du Sdis76 (Sdis Normands),
- filière de recyclage de matériels opérationnels destinés au rebus ou à la vente.

\*

\* \*

Aussi, il vous est demandé :

- d'autoriser le Président à signer le projet de convention de partenariat entre le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime et l'association Pompiers Missions Humanitaires.

\*

\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20240125-DBCA-2024-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2024

Affichage : 26/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Président du Conseil d'administration,**

Signé électroniquement, le 26/01/2024  
Andre GAUTIER, Président CASDIS  
**André GAUTIER**